

RAPPORT ANNUEL 1969|70



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



Son Honneur le lieutenant-gouverneur
Monsieur Hugues Lapointe
Hôtel du Gouvernement
Québec

Votre Honneur,

*J'ai l'insigne honneur de vous présenter le rapport annuel
du ministère des Travaux publics
pour l'exercice terminé le 31 mars 1970.*

Le ministre,

Bernard Pinard

Le 30 novembre 1970

Monsieur Bernard Pinard
Ministre des Travaux publics
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur,

*J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel
du ministère des Travaux publics
pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1970.*

Respectueusement

Le sous-ministre

Le sous-ministre

J.-Alphonse Dugas

Le 30 novembre 1970

Le rôle du ministère

La loi confie au ministère des Travaux publics l'administration, la garde et le contrôle de tous les travaux publics, propriétés immobilières et édifices appartenant à la province, de tous les immeubles logeant les divers ministères et de la résidence du lieutenant-gouverneur.

L'expansion continue des services gouvernementaux ajoute aux responsabilités du ministère quant à la construction, l'aménagement et l'ameublement des édifices publics. En moins de dix ans, le nombre des immeubles régis par ce ministère a plus que triplé.

Les structures et l'administration du ministère des Travaux publics reposent sur quatre grandes directions générales: Planification; Projets et Construction; Gestion de l'Équipement; Services auxiliaires.

Un service général, Organisation et Méthodes, conseille le ministre et le sous-ministre sur la procédure administrative et met constamment au point, selon l'évolution du ministère, un manuel de régie qui précise les normes et procédures et définit les fonctions, tâches et responsabilités en vue d'harmoniser le fonctionnement du ministère conformément à l'orientation indiquée par le ministre et ses collaborateurs immédiats.

1. Planification

En mai 1969, le ministère des Travaux publics instituait une direction générale de la Planification en lui confiant des tâches déjà exécutées en partie par une direction générale dite des Procédés et Développement.

Il s'agissait, en somme, de rationaliser les investissements publics dans le domaine des immeubles gouvernementaux en vue d'utiliser au maximum les ressources disponibles.

La Planification doit donc établir de façon rationnelle les besoins en équipement à moyen et à long terme; trouver et définir des normes d'équipement; regrouper les besoins à l'intérieur d'une programmation afin d'établir éventuellement des budgets-programmes.

Pour en arriver à une planification véritable, il faut d'abord constituer peu à peu une équipe multidisciplinaire, formée surtout d'architectes et d'ingénieurs, apte à rechercher, évaluer et recommander des techniques nouvelles dans le domaine de la conception, de la construction, de l'entretien et de la gestion des immeubles gouvernementaux.

Il va de soi que la direction générale de la Planification du ministère des Travaux publics collabore de très près avec l'Office de planification du Québec.

Son service des recherches et des normes participe, avec le Bureau de normalisation du Québec et le Service général des achats, à l'élaboration de normes concernant le mobilier destiné aux services gouvernementaux. Il s'agit en l'occurrence de faire en sorte que les achats d'ameublement se fassent au plus grand avantage du gouvernement tout en favorisant l'essor de l'industrie manufacturière du Québec. Ces achats revêtent et revêtiront une importance exceptionnelle avec l'occupation des complexes "G", "H" et "J" et de Corpo-Gestion à Sainte-Foy, dans la région de Québec, et de la Place de la Justice à Montréal.

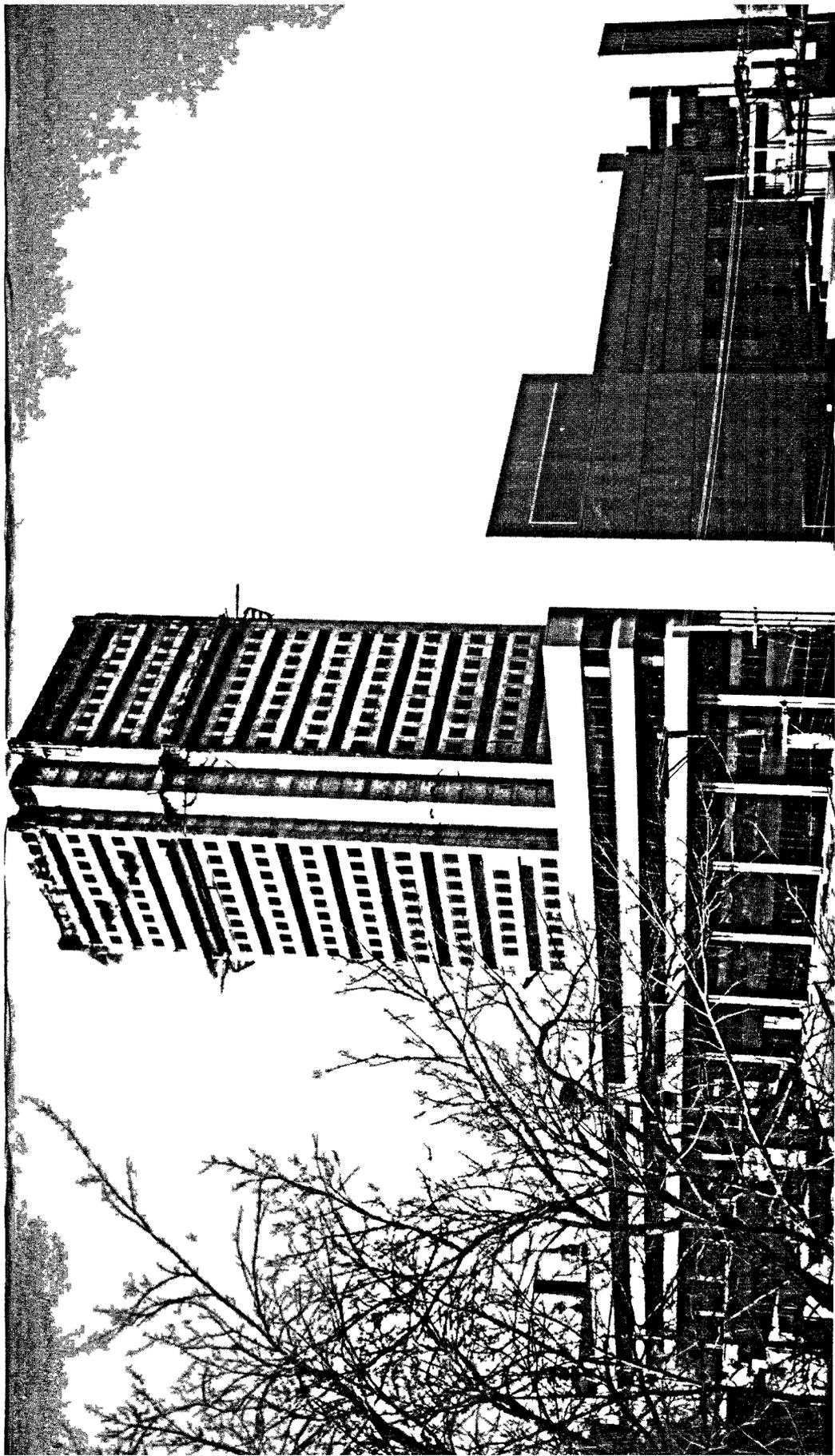
Ce service des recherches et des normes prépare aussi des cartes d'équipement pour illustrer la répartition géographique, selon les régions administratives, des immeubles gérés par le ministère. Ce travail constitue une étape fondamentale d'une programmation interministérielle en matière d'équipement.

Un service de programmation évalue les besoins d'espace des ministères et cherche à programmer le budget sur une base quinquennale. Il étudie la centralisation des services gouvernementaux dans les métropoles des régions administratives et s'occupe du développement de la Cité parlementaire.

Projets et Construction

La direction générale de Projets et Construction est en quelque sorte le prolongement de la Planification, son rôle consistant à réaliser les projets d'immobilisation qui lui sont confiés par le ministère des Travaux publics pour lui-même ou pour le compte d'autres ministères. Il exécute les projets en tenant compte particulièrement des disponibilités budgétaires.

Projets et Construction compte trois principaux services: service consultatif, service technique et service des chargés de projets.



LE COMPLEXE "G"

Le complexe "G" que domine une tour de 32 étages, haute de 433 pieds est l'un des édifices imposants de la Cité parlementaire. C'est là qu'au début janvier 1972 logeront quelque 6,000 employés de divers ministères.

Le service consultatif

Ce comité analyse tout projet important du point de vue architecture, structure, mécanique, électricité, etc; il vérifie le "design", l'usage des matériaux et de l'équipement tout en tenant compte des facteurs coût, entretien, construction, "fonctionnalité", et de la qualité du produit fini.

Il a aussi établi des mécanismes d'appréciation des oeuvres d'art projetées pour les bâtiments du ministère. Il a tenu plus de 80 séances et la Direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation a eu recours à lui pour l'analyse de quelques projets.

Le service technique

En plus de procéder à des études préliminaires de programmes, ou de présider à leur préparation, le service technique suit les projets à leurs divers stades, soit du concept à l'appel d'offres. Il accomplit ce travail avec des comités consultatifs de professionnels-conseils. Ces projets soumis à l'attention des autorités du ministère des Travaux publics durant l'année financière 1969/70 supposent une dépense globale de \$30,000,000 bien que tous n'aient pas été réalisés.

Le service des chargés de projets

Ce service coordonne et contrôle toutes les étapes de réalisation des projets, de la préparation du programme à la livraison de la construction. Il se compose de deux chefs de groupe ayant sous leur responsabilité respective cinq chargés de projets.

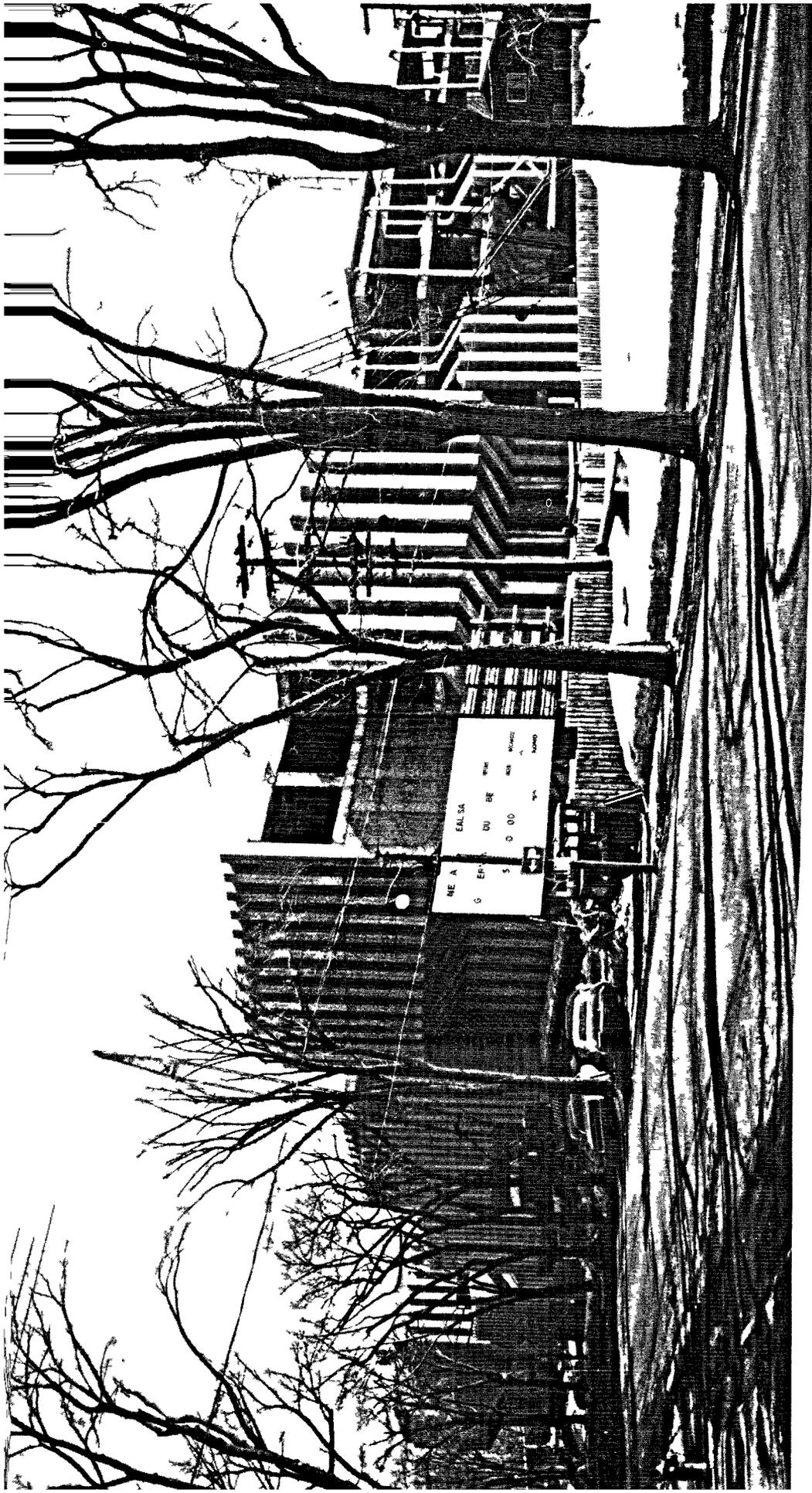
Au cours de l'exercice financier qui se termine, ce service s'est occupé de quelque 130 projets. Voici, dans l'ordre, ceux qui ont nécessité les déboursés les plus considérables:

.

Place de la Justice, à Montréal:	\$15,303,000
Prison de Québec, à Charlesbourg-Ouest:	\$ 5,500,000
Complexe scientifique, à Sainte-Foy:	\$ 5,430,000
Complexe "G" de la Colline parlementaire, à Québec:	\$ 5,350,000
Hôpital, à Thetford-les-Mines:	\$ 4,150,000
Hôpital du Haut-Richelieu, à Sorel:	\$ 3,700,000
Hôpital, à Shawinigan:	\$ 3,600,000
Institut psychiatrique Pinel:	\$ 2,700,000
Centre hospitalier, à Sherbrooke:	\$ 2,300,000
Centre de réhabilitation, à Waterloo:	\$ 1,285,000
Palais de Justice, à Sorel:	\$ 1,160,000
Complexe "H", à Québec:	\$ 960,000
Palais de Justice, à Saint-Jérôme:	\$ 916,000
Palais de Justice, à Thetford-les-Mines:	\$ 830,000

L'immobilisation totale au ministère des Travaux publics en 1969/70 s'élève à \$46,000,000.

Durant cette période de 1969/70, le ministère des Travaux publics a livré une quinzaine de constructions dont les plus importantes sont le Palais de Justice de Saint-Jérôme, le Centre de réhabilitation de Waterloo, les ailes 5 et 6 du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, l'hôpital de Baie Saint-Paul (réfection des ailes A, B-1 et B-2) et le Pavillon du Québec à Osaka.



LE COMPLEXE "H"

Les travaux de construction du complexe "H" se poursuivent avec célérité. Cette réalisation viendra répondre à un besoin urgent qu'a le gouvernement de 250,000 pieds carrés d'espace bureau flexible. Ce complexe gigantesque est situé dans le quadrilatère formé par la Grande-Allée, la Place George V, l'Avenue Laurier et le Chemin du Parc.

Par ailleurs, quelque 45 projets affectés au présent budget seront terminés au cours de l'année. Il s'agit notamment de l'hôpital du Haut-Richelieu, du Grand Théâtre de Québec, du Palais de Justice de Thetford-les-Mines, de l'hôpital Saint-Maurice de Shawinigan, du Palais de Justice de Sorel et de la prison de Québec à Charlesbourg-Ouest.

Gestion de l'Équipement

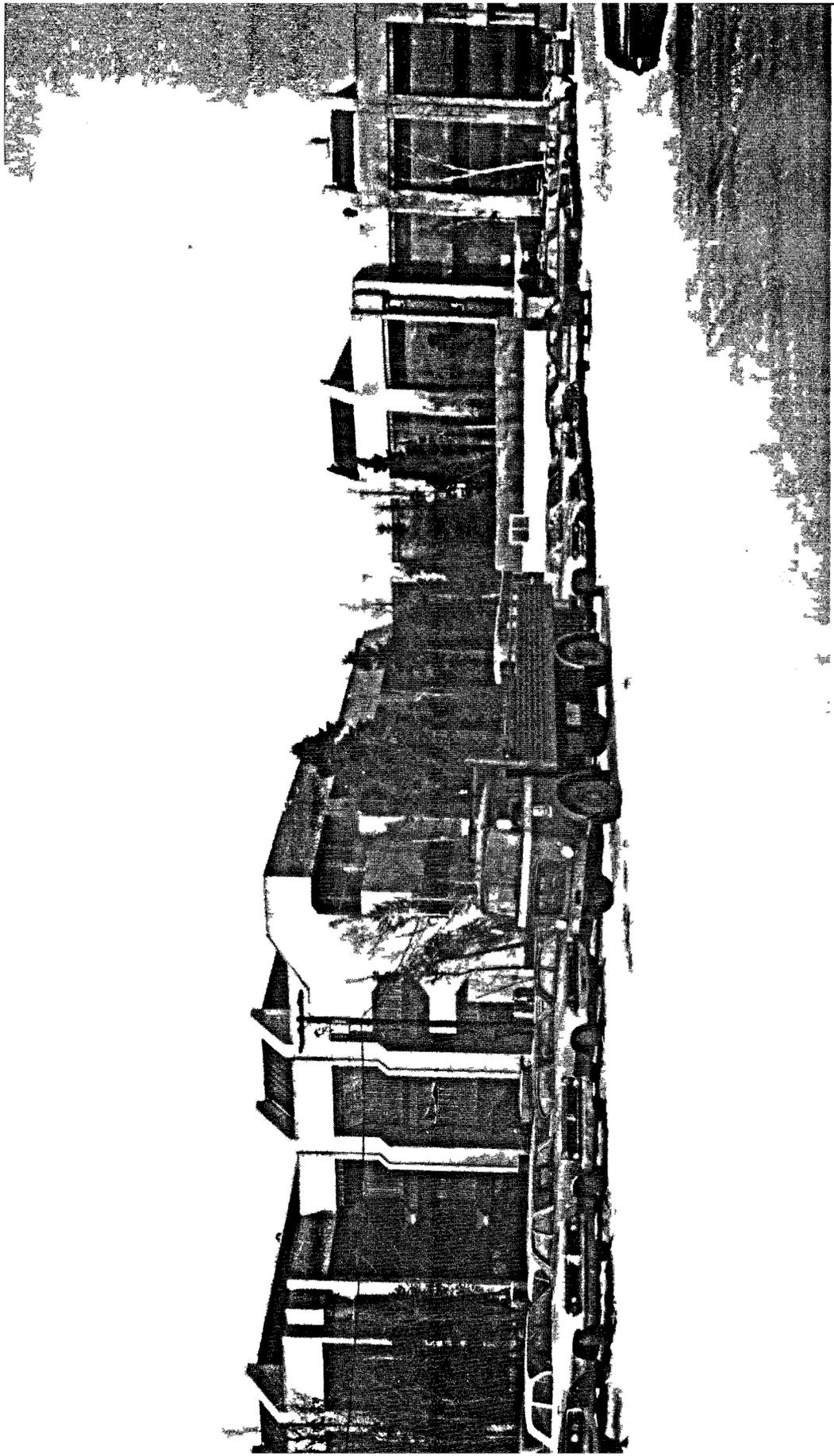
La direction générale de l'Équipement est responsable de l'aménagement, de l'entretien, de l'administration des édifices et équipements sous sa juridiction, ainsi que de plusieurs services comme le réseau téléphonique du gouvernement, les postes et messageries, les machines de bureaux, etc.

On a décentralisé les services d'entretien au profit de régions administratives, on a accru l'importance du service technique et l'on cherche à normaliser l'administration des édifices.

La direction générale de la Gestion de l'Équipement comprend quatre secteurs; l'aménagement, l'exploitation, les services centraux et le service de sécurité.

L'Aménagement

Tout en rendant plus fonctionnels les bureaux des divers ministères, le service de l'Aménagement s'est engagé dans l'implantation d'un nouveau mode d'aménagement de bureaux, l'aménagement paysager, que l'on verra bientôt dans les nouveaux édifices. À ce propos, voir le dernier chapitre du présent rapport.



Complexe scientifique

Le complexe scientifique, un centre de recherches qui s'inscrit dans le cadre de la centralisation de tous les laboratoires du gouvernement du Québec. Il est situé à l'intersection des boulevard Charest et Henri IV, à Sainte-Foy.



L'aménagement paysager

L'aménagement paysager fait de plus en plus son apparition dans diverses firmes de l'Europe et du continent nord-américain. Le Québec ne fait pas exception à la règle. Cette nouvelle forme de progrès met l'accent sur le bien-être du personnel dans son milieu de travail. Voici l'aspect d'une nouvelle philosophie dans le monde du travail aux bureaux de l'Assurance-maladie, à l'édifice Corpo, chemin Ste-Foy, Québec.

L'Exploitation

Ce service a entretenu et administré en 1969/70 plus de 1,585 bâtisses, en tenant compte des locations, soit une superficie d'environ 13,200,000 pieds carrés. On compte parmi ces bâtisses: des édifices à bureaux, des palais de justice, des prisons, des musées, un aquarium, des résidences, des entrepôts frigorifiques, des ateliers, des laboratoires, des centrales thermiques, des garages, des cuisines, des serres, etc.

Pour répondre aux besoins grandissants des usagers du téléphone, on a ajouté de l'équipement dans plusieurs ministères au coût de plus de \$5,000,000.

En dépit d'un accroissement des demandes de service, le nombre de techniciens qui assurent l'entretien des machines à bureaux à Québec et à Montréal est demeuré à 25 personnes, bien qu'à certaines périodes il faille recourir à l'entreprise privée.

À la suite d'une étude approfondie et de recommandations précises, les postes et messageries ont pris les initiatives qui s'imposaient pour assurer l'acheminement rapide et efficace du courrier et des colis de tout le gouvernement et de ses divers services.

Les Services Centraux

Ensemble de services communs à tous les secteurs de la Gestion de l'Équipement, ces services contrôlent les immeubles du gouvernement et tout l'espace occupé par ce dernier dans nombre d'autres édifices. Ils collaborent étroitement avec tous les ministères et autres organismes gouvernementaux, leur fournissent l'assistance technique dont ils ont besoin, ils maintiennent un inventaire complet des équipements du gouvernement sous la responsabilité des Travaux publics et négocient les baux de location.

À la fin de l'année financière, ils avaient ainsi juridiction sur 600 locations représentant une superficie de plus de 4,200,000 pieds carrés pour un budget de près de \$12,500,000.

Ces services ont participé à l'expansion de la représentation du Québec à l'étranger par l'établissement ou l'amélioration de bureaux à Chicago, Dallas, Dusseldorf, Los Angeles, New York, Paris, etc, bref, partout où se trouvent des maisons du Québec.

Le Service de Sécurité

Ce nouveau service protège le personnel, l'équipement, les documents, etc., contre le feu, le vol, le sabotage, le vandalisme, etc. Un certain nombre de ses gardiens ont reçu un entraînement intensif à l'Institut de Police de Nicolet et obtenu un certificat de compétence.

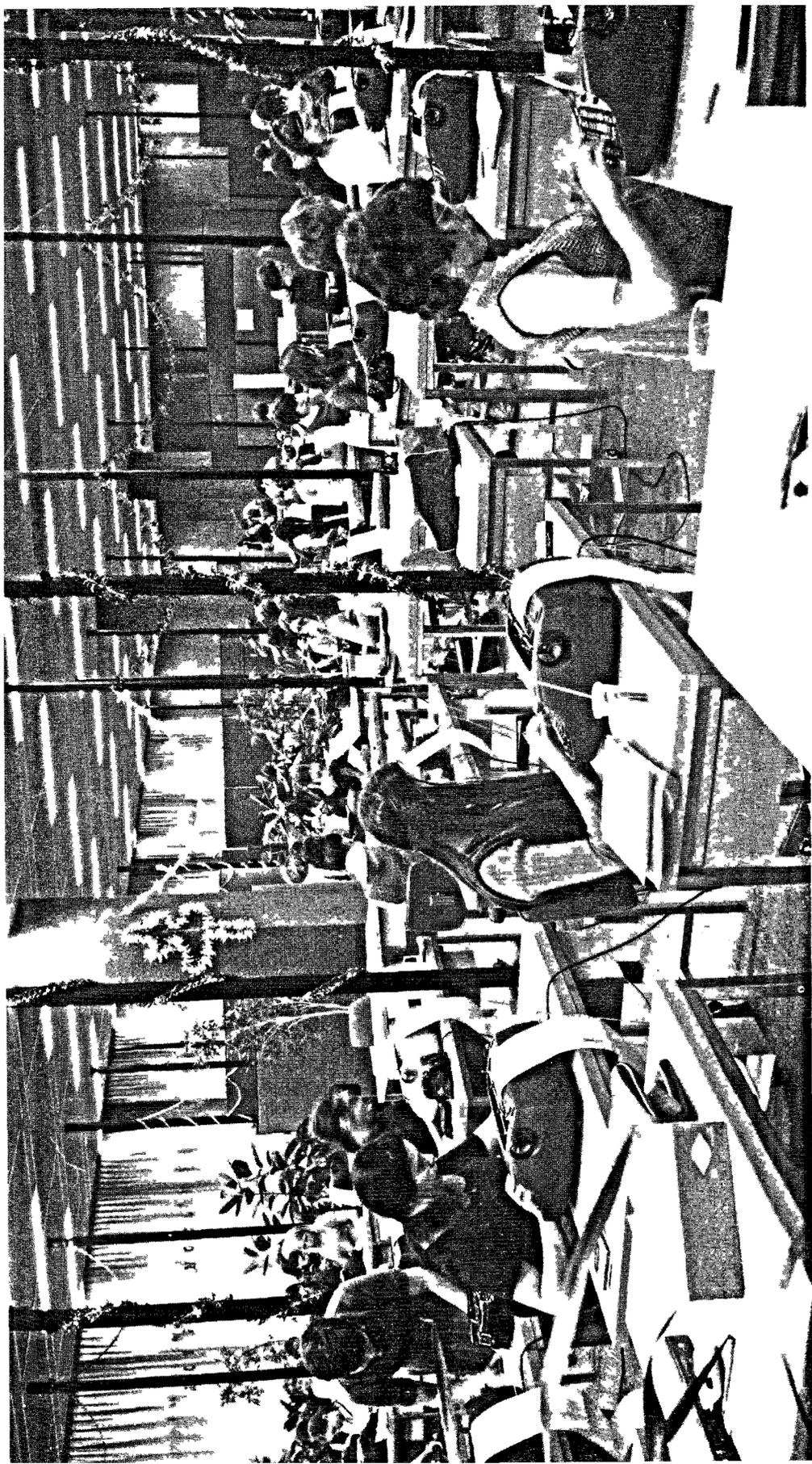
L'Aménagement paysager

Soucieux du confort, du bien-être, de ses fonctionnaires autant que de leur efficacité, le gouvernement du Québec se propose d'implanter dans ses bureaux l'aménagement paysager, d'ailleurs installé déjà dans quelques immeubles de la capitale et de sa banlieue.

Autant que de favoriser le travail d'équipe, il s'agit essentiellement d'embellir le décor de la vie quotidienne, de rendre plus agréable l'ambiance.

Avec l'aménagement paysager triomphe la démocratie puisque les conditions de travail sont exactement les mêmes pour chacun, à de très rares exceptions près, toutes justifiées par la nature même de certaines fonctions absolument confidentielles. Mais ces exceptions sont réduites au minimum.

Tous les fonctionnaires d'un étage donné s'acquittent de leur tâche dans un vaste espace insonorisé, bien éclairé, riant, dont les divisions sont des écrans portatifs, des fleurs, de la verdure, des plantes qui tiennent lieu de cloisons et qui assurent autant que des cloisons l'isolement ou l'intimité des aménagements conventionnels.



L'aménagement paysager
Un groupe de jeunes filles au travail à la R.A.M.C. dans le décor nouveau de l'Aménagement paysager.

Dans l'aménagement paysager, le bureau privé traditionnel n'existe que par exception, très rare, répétons-le. L'isolement phonique et visuel est fourni par des écrans, des éléments décoratifs spéciaux et un traitement acoustique ultra-moderne, très sophistiqué. Le gouvernement du Québec s'oriente donc vers l'application des principes de cet aménagement dans tous les futurs bureaux des complexes "G", "H", et "J" dont l'ouverture est prévue pour 1971, ainsi qu'au complexe scientifique de Sainte-Foy que l'on construit par étapes, et au Palais de Justice de Montréal.

Depuis de longs mois, le ministère des Travaux publics consulte les autres ministères pour connaître leurs besoins particuliers et les satisfaire grâce à la grande flexibilité inhérente aux écrans portatifs et à tout l'ameublement de l'aménagement paysager. Cette flexibilité, incidemment, permettra de réaliser de grandes économies d'espace, de temps et d'argent, mais ce n'est pas là, cependant, le facteur principal de la volonté d'implanter l'aménagement paysager que l'évolution des structures administratives rend éminemment désirable. Cette innovation est de plus en plus populaire dans l'entreprise privée, même dans les banques et autres institutions de crédit où les transactions et conversations se font souvent sur le ton de la confiance.

En ces dernières années, à cause de l'expansion rapide des services gouvernementaux, beaucoup de fonctionnaires ont été déplacés plus d'une fois d'un bureau à l'autre et il a fallu dépenser des sommes considérables en réaménagements. La souplesse de l'aménagement paysager est telle qu'en une seule nuit une vingtaine d'ouvriers peuvent transformer tout un étage de bureaux à la satisfaction de leurs occupants, tandis qu'avec l'aménagement conventionnel il faut parfois une semaine entière, à toutes fins pratiques, pour installer les fonctionnaires que l'on déménage.